

Bulletin Municipal



COMMUNE DE
DUGNY-SUR-MEUSE

Publication :
Décembre 2017

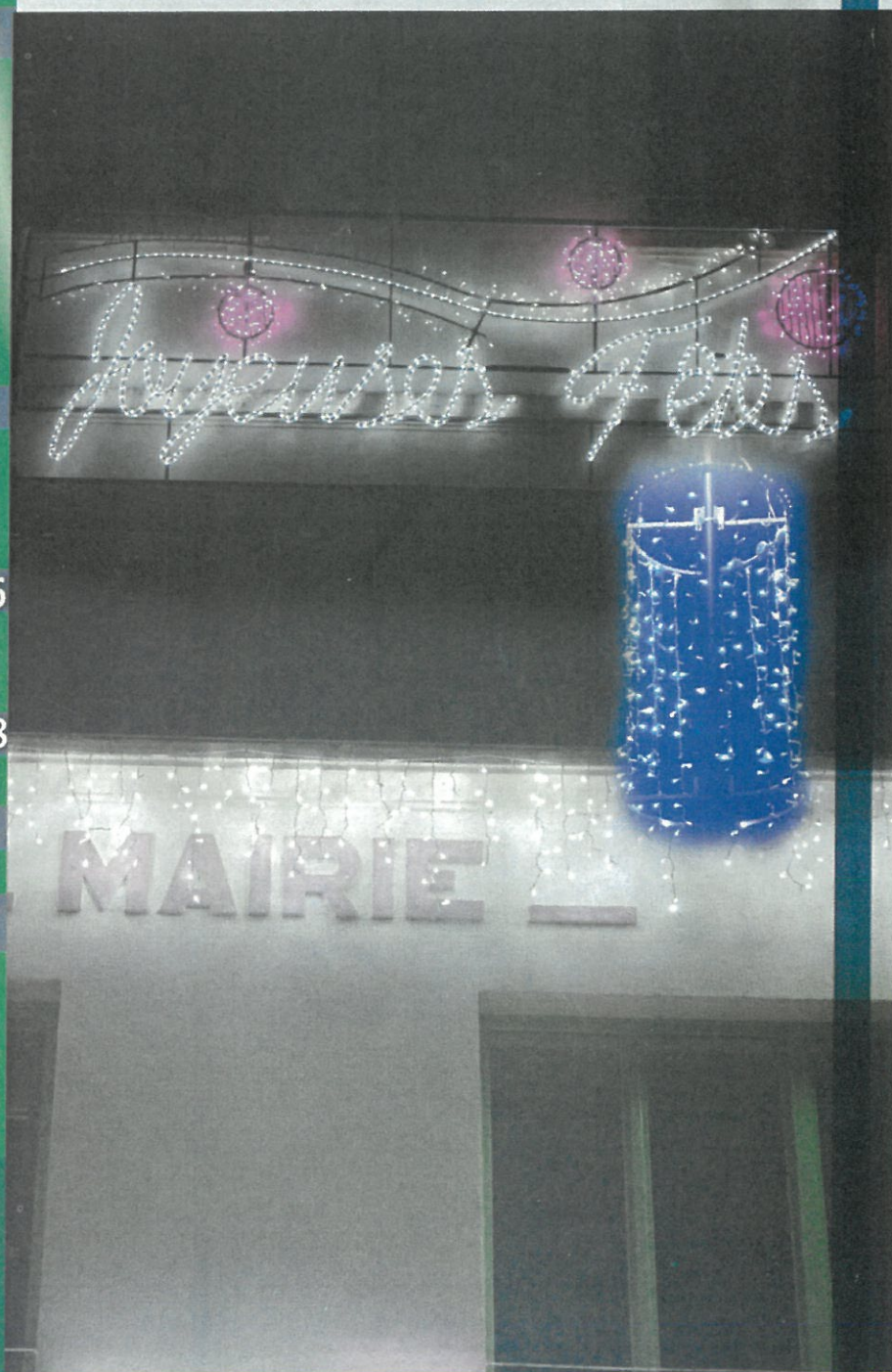
N°2 / 2017

Au sommaire :

- Le Clin d'œil P1
- Le mot du Maire P2-3
- Informations Mairie P3-7
 - Travaux, école
 - Agence postale, 11 novembre
 - Retrouvailles
 - Destination passion
 - CCAS, les mots de l'opposition
- Associations Culturelles ..P8-13
 - ACD - ADV - DFL - les aînés
 - Maison de l'enfance - QP1C
- Associations Sportives ... P14-16
 - AS Dugny - FC Dugny
- Les Info en +P17-18
- Les renseignements utiles .P19
- Dugny ... à la loupeP20

Le Clin d'œil

Les illuminations du village



Directeur de publication :
Mme VOL Fabricia

Mise en page & dessins :
commahe.com



Mesdames, Messieurs, Chers Verrâts,

C'est la fin de l'année, c'est le moment de faire un petit bilan sur ce qui a été réalisé en 2017.

2017, une année de travaux qui s'achève !

Réhabilitation du muret et sécurisation de l'école primaire et maternelle, mise en place d'une grille de sécurité à l'école maternelle, accueil de l'agence postale communale, installation d'un City Stade et aire de jeux, aménagement de la sécurisation de la Route de Landrecourt, réparation des glacis de l'Eglise, Autant de dossiers sur lesquels votre équipe municipale a eu à travailler, qui pour certains ne sont pas complètement aboutis, avec la seule envie de répondre au mieux au service public que chacun des administrés peut attendre. Tous ces dossiers sont étudiés en commissions où sont invités tous les membres qui en font partis et ensuite revus lors des conseils municipaux dont celui concernant les budgets communaux et parfois même en commissions générales où tous les membres du conseil municipal sont invités.

La Préfecture, Conseil Régional, Conseil Départemental, enveloppe parlementaire, la FUCLEM, l'ERDF, le GIP, Orange ont subventionné une partie des travaux, qu'ils en soient remerciés.

A côté de ces dossiers, l'activité quotidienne de la

commune a également été présente sur ces 365 jours et je tiens à remercier l'ensemble des élus et des agents de la collectivité pour les implications dans les missions confiées.

Faire le bilan de l'année écoulée c'est aussi marquer une «pause» pour soutenir les personnes affectées par la maladie ou le deuil et les personnes vulnérables. Se projeter sur l'avenir, c'est poser un sourire sur les nouveaux nés de l'année à qui je souhaite la bienvenue en adressant toutes mes félicitations à leurs parents.

L'équipe municipale continuera d'avancer selon la feuille de route qu'elle s'est fixée en restant très vigilante sur les finances.

Nous vous tiendrons informés des orientations que nous prendrons dans le prochain bulletin municipal, mais je souhaite que nous demeurions prudents en continuant à dynamiser notre commune même si cela peut paraître paradoxal.

Un petit point sur la sécurité : La vitesse de circulation a été fixée à 30 km/heure Route de Landrecourt. Bon nombre de Verrâts ne respectent pas ces principes du bien vivre ensemble. Aussi, je compte sur leur citoyenneté pour améliorer leur comportement afin d'éviter un accident. Pensez à vos enfants

Le bien-être doit aussi rappeler la vigilance de chacun. Ce sont les bruits inutiles ou agressifs de la vie quotidienne, provoqués par les comportements désinvoltes de personnes directement ou par l'intermédiaire d'objets bruyants ou d'animaux qu'ils possèdent, qui peuvent facilement amener à des conflits (pour rappel : arrêté préfectoral 2000-1269).

Nous avons eu à déplorer quelques incivilités dans le village : dépose de poubelles ménagères sauvages à côté des bennes, dépose d'un peu tout dans l'emplacement réservé aux fleurs fanées du cimetière, vitre cassée du garage de la commune ... Il faut savoir que tout cela représente un coût non négligeable pour la commune et donc pour vous ... Je fais le vœu que cela



Une société
du groupe Lhoist

Carrières et Fours à Chaux de Dugny

Usine : 55100 DUGNY sur MEUSE

Tél. : 03 29 87 60 00

Fax : 03 29 87 58 21

Siège social : 168, rue de Rivoli
75044 PARIS Cedex 01



cesse et je compte sur vous tous pour qu'il se réalise ...

Pour en revenir à des choses plus joyeuses et en cette fin d'année, je tiens à vous faire-part de l'arrivée de notre secrétaire de Mairie Monsieur Loïc FERRY, à remercier chaleureusement toutes les associations, leurs responsables, leurs membres et tous les Verrâts qui ont permis le maintien des traditions et une bonne animation du village sans oublier le personnel communal et le conseil municipal ...

A toutes et à tous, je vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année et vous présente mes meilleurs vœux pour l'année 2018, puisse-t-elle vous apporter joie et réussite dans vos projets personnels et professionnels.

Toute l'équipe municipale aura le plaisir de vous recevoir autour d'un pot amical, à l'occasion des vœux, le vendredi 5 janvier 2018 à 19 heures. Nous comptons sur votre présence.

Fabricia VOL

Travaux

Accès à la poste :

L'entreprise ROBIN de DUN sur MEUSE a réalisé durant les vacances scolaires l'accès à la poste et ce à l'aide d'une rampe à plusieurs paliers. Celle-ci sera bientôt dotée d'une main courante ainsi qu'un guidage au sol podotactil. (merci pour ce travail soigné).

Mur et grilles de l'école :

Pendant les vacances scolaires, l'entreprise CHAUDELET-ARCECILAS a procédé avec brio et sérieux à la reconstruction du mur, à la pose des grilles et des portails de l'école, ce qui a généré de la part des habitants et du Conseil Municipal de nombreuses félicitations.

Ralentisseurs :

Vu la vitesse encore excessive des automobilistes devant l'école, un ralentisseur type « coussins berlinois » ainsi que des barrières sur trottoir ont été installées pour sécuriser la sortie des élèves.

Illuminations de Noël :

Des illuminations de Noël bleues et blanches à leds et de formes cylindriques sont installées sur les 11 candélabres « Place de la République » ainsi qu'un portique de 5m « Joyeuses Fêtes » sur la façade de la Mairie offrant ainsi un espace agréable et apprécié aux habitants de DUGNY.

APRES LA RENTREE, ECHOS de l'ECOLE

Au terme des deux mois de vacances, les écoliers de notre RPI ont repris le chemin de l'école. Notre école accueille 182 élèves repartis en huit classes de la Petite Section de Maternelle au CM2.

Cette année nous avons investi dans du nouveau matériel informatique avec l'acquisition de tablettes pour permettre aux élèves d'étendre leur connaissance en programmation informatique et nous allons aussi commencer à renouveler progressivement la classe mobile.

Vous trouverez par ailleurs dans ce bulletin un autre article qui vous détaillera les travaux réalisés à l'école.

Lors du dernier conseil d'école du mois de juin, nous nous étions prononcés pour le passage aux quatre jours, mais l'application n'a pu se faire pour des raisons d'organisation du transport scolaire au niveau départemental.

De ce fait, il nous a été demandé de nous repositionner sur ce point lors d'un nouveau conseil école où il sera de nouveau débattu et soumis au vote pour entrer en vigueur en septembre 2018. Rappelons qu'il



Informations Mairie

Bulletin Municipal

s'agit d'un avis consultatif ; c'est à la collectivité responsable de décider en dernier ressort et de faire valider les nouveaux rythmes par le Directeur Académique.

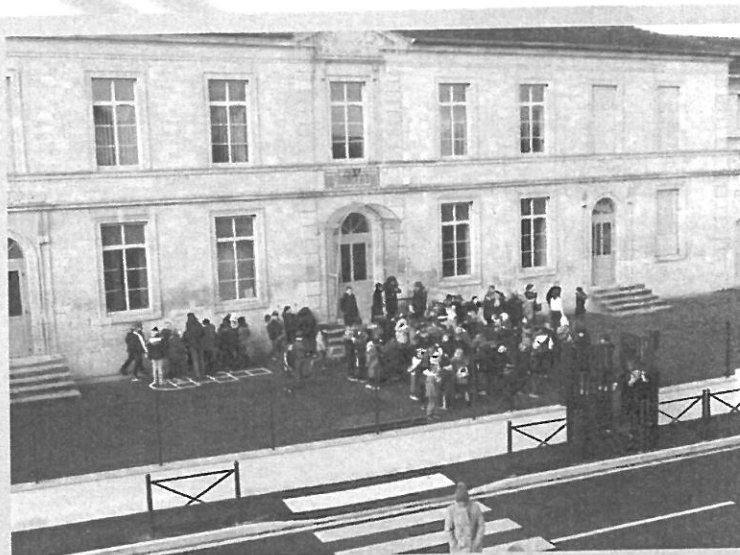
Depuis le premier juillet, la compétence scolaire est transférée à notre CODECOM ce qui ne signifie pas disparition du SIVOM. Simplement, le nouveau comité syndical intègre désormais trois représentants de la communauté.

Nous, élus du SIVOM, profitons de ce mois de décembre pour souhaiter à nos chers élèves, enseignants et tous le petit monde que regroupe le RPI Pierre Méchin de joyeuses fêtes de fin d'année et tous nos vœux de bonheur et de réussite

Cette année encore vous, parents, avez élu des représentants de Parents d'élèves.

Ils sont les interlocuteurs privilégiés et font le lien entre les parents et la direction de l'école. Ils peuvent assurer un rôle de médiation à la demande d'un parent d'élève si besoin.

Les parents élus occupent une véritable place au sein de l'établissement scolaire en s'exprimant lors des différents votes au conseil d'école. Ils



peuvent donner aussi leur avis et apporter des suggestions sur le fonctionnement de l'école, les rythmes scolaires, la restauration et sur la vie de l'établissement....

N'hésitez surtout pas à les rencontrer, les soutenir dans leur rôle pas toujours évident.

Encore merci et tous nos félicitations pour votre engagement auprès de notre école, de nos enfants et de l'équipe d'enseignante

Isabelle Remy



AGENCE POSTALE COMMUNALE C'EST PARTI !



La reprise par la commune de la Poste en Agence Communale répond à l'objectif d'accroître l'amplitude d'ouverture du bureau notamment le samedi matin.

Après une rénovation des locaux et l'installation de l'équipement, le bureau est désormais ouvert depuis le 20 novembre 24 heures par semaine dans les horaires suivants : lundi, mardi et jeudi de 9 H à 12 H, le mercredi et le vendredi de 9 H à 12 H et de 14 H à 17 H, le samedi de 9 H à 12 H.

Côté services postaux, vous pouvez envoyer des colis, des recommandés, acheter des timbres y compris de collection et retirer les plis et colis particuliers en cas d'absence à la distribution.

Les services bancaires vous offrent la possibilité de retirer ou déposer du numéraire à concurrence de 350 euros par semaine, de disposer d'une tablette permettant de consulter vos comptes et de faire des virements. (le personnel de l'agence ne peut les consulter).

Premier signe positif : en une semaine de fonctionnement, nous avons déjà enregistré une fréquentation d'une centaine de personnes.



Cérémonie du 11 novembre 2017

Malgré la pluie et le vent, de nombreuses personnes s'étaient réunies autour du monument aux morts de la commune pour célébrer l'Armistice de la Grande Guerre de 1914-1918.

Des élèves de l'école étaient présents pour chanter à l'occasion de cette journée souvenir.

Après le discours de Madame le Maire, tout ce petit monde s'est réuni à la salle des fêtes pour se réchauffer autour du verre de l'amitié.

Monsieur Christian Durieux, président de l'association des Aînés de Dugny, avait saisi l'occasion de cette cérémonie pour remettre à Peggy Beauchet et Karine Helminger, représentant la maison de l'Enfance, un chèque de 365€. Ce don représente le bénéfice réalisé lors du petit loto organisé par les anciens pour animer leur repas de fin d'année. Ce beau cadeau avant les fêtes de Noël contribuera aux projets d'achat de jeux et de jouets en bois pour les petits de l'Accueillette.



RETROUVAILLES CENT UN ANS APRES !

Mus par l'espoir de renouer avec l'un de leurs ancêtres qui a péri durant la grande bataille, ils sont venus du Loiret à Verdun participer aux commémorations de l'armistice. Leur quête les a amenés parmi nous en ce jour de recueillement.

A coup sûr, ce 11 novembre résonnera d'une manière particulière pour Chantal DEPEME et Bernard BUFFIERE qui ont retrouvé la tombe de leur grand oncle, Alphonse YVON. Caporal au 82ème RI, il est mort le 26 octobre 1916 et repose dans la nécropole de DUGNY.

Pendant longtemps, les descendants immédiats, trop marqués par la perte ont été peu loquaces sur cette disparition. Les choses ont changé car plusieurs parents se sont attelés à reconstituer l'arbre généalogique familial. Cette démarche les conduisait fatalement chez nous.

Satisfaits de cet aboutissement, ils nous ont confié qu'ils reviendraient l'an prochain pour le centenaire, certainement accompagnés d'autres membres de la famille.





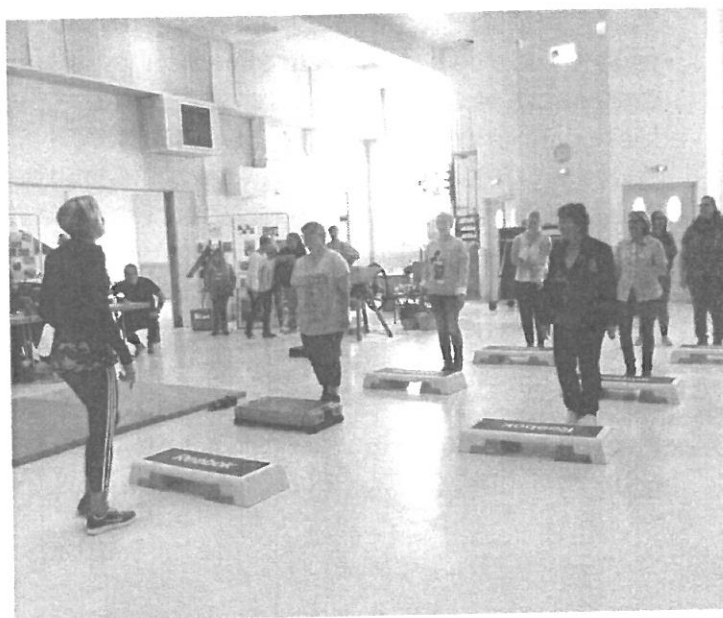
Destination Passions !

C'est bien la passion qui l'anime que le monde associatif de Dugny a donné à vivre à toutes celles et tous ceux qu'un brin de curiosité et d'attrance a fait converger à la salle des fêtes à l'invitation de la municipalité lors la journée de Découverte des Associations.

Ainsi les visiteurs ont pu tremper dans la richesse et la variété des activités qui leur sont proposées : Démonstrations de step, éducatifs de judo, airs d'accordéons, parties improvisées de ping-pong, pas de country, fabrication de jus de pomme, rétrospective de foot.... Petits et grands se sont essayé un court instant à des gestes ou des challenges souvent inhabituels pour eux et ont pu dialoguer avec les éducateurs, les animateurs et les dirigeants.

Une façon sympathique et active des associations de lancer la nouvelle saison et d'élargir le cercle de leurs pratiquants. Comme Karine

Helminger, adjointe aux associations, l'a souligné, elles sont au cœur du lien social et de la qualité de vie de la commune.



REPAS du CCAS

Dimanche 03 décembre, Madame le Maire et les membres du Centre Communal d'Action Sociale avaient organisé le traditionnel repas de fin d'année dédié à nos aînés du village.

Journée pleine de bonne humeur, de partage, d'échange et de danses sous des airs d'accordéon dirigé par Fiorindo.

Monsieur Humbert Francis et son équipe avaient préparé un excellent repas pour nos convives, qu'ils ont pu déguster en contemplant un magnifique spectacle du Persé Circus.



En fin d'après-midi, ils sont tous repartis en se donnant rendez-vous pour l'année prochaine.

Courant décembre, les membres du CCAS et de la municipalité seront heureux d'aller porter les colis aux personnes de plus de 70 ans qui n'ont pu assister au repas.

Nous vous souhaitons à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

Anne Thomas et les membres du CCAS



LES MOTS DE L'OPPOSITION

**CHERS DUGNYSIENS
CHERES DUGNYSIENNES**
Dans quelques semaines
l'année 2017 tirera sa révé-

rence et ,l'année 2018 prendra la relève .

2017 a été une année riche en changements tant sur le plan national avec l'élection d'un nouveau président ,sur le plan intercommunal avec la fusion des codecoms VAL DE MEUSE ET VOIE SACREE et enfin sur le plan communal avec la fermeture de la poste remplacée par l'agence postale et la création du CITY STADE ,la fermeture de l'enceinte de la cour de l'école en autre .

Sachez que pour les membres de l'opposition aucun changement n'est intervenu au sein de la vie communale ,les conseils municipaux à raison d'un par trimestre d'une durée de 30 minutes au plus sont l'objet d'un monologue du 1er magistrat de la commune .

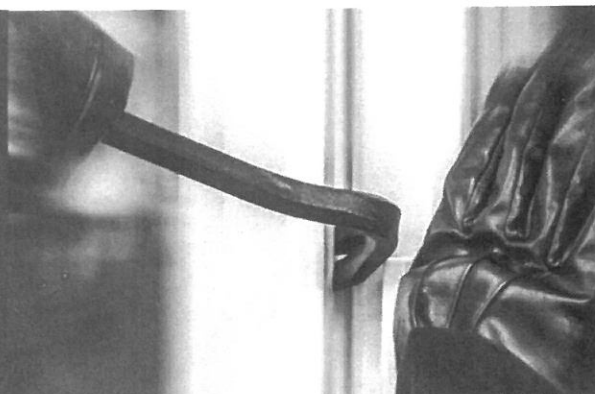
Quelle drôle de manière d'administrer une commune !

Au seuil de cette nouvelle année les membres de l'opposition vous adressent leurs meilleurs vœux ,une bonne santé et la réalisation de tout vos projets avec une pensée toute particulière pour les personnes qui se retrouvent seules et malades

MMES BRUNELLA VAILLANT MR TOUSSAINT

7 règles pour ne pas FACILITER LES CAMBRIOLAGES

1. En cas d'absence prolongée, faites ouvrir et fermer vos volets.
2. Ne laissez pas votre courrier s'entasser dans votre boîte.
3. Prévenir vos voisins et les gendarmes si vous partez en vacances.
4. En plein jour, si vous travaillez derrière chez vous, fermez à clé toutes les entrées.
5. Faire renvoyer son téléphone pendant vos séjours à l'extérieur sur une ligne portable. Simuler une présence.
6. Si vous partez en vacances, cachez vos valeurs dans des endroits inhabituels.
7. Renforcez vos issues arrière ou de service.





Associations Culturelles Bulletin Municipal



Comme chaque année, l'Accordéon Club Carpentier organisera la Nuit de l'Accordéon le 4 Février 2018 à DIEUE SUR MEUSE.

L'Accordéon Club Carpentier poursuit son chemin avec entrain, avec pour mission de toujours mieux faire pour le

grand plaisir des spectateurs.

Le répertoire est bien en place sous la direction Fiorindo, les répétitions se font les dimanches matins à la salle des associations de Dugny.

Pour connaître les autres manifestations qu'elle organise, vous pouvez vous renseigner au 06.69.47.82.34 - 06.35.50.17.76.

L'Accordéon Club Carpentier et ses membres vous souhaitent de passer de bonnes fêtes de fin d'année et vous donnent rendez-vous en 2018 pour vous faire danser et passer un agréable moment en notre compagnie.

ADV

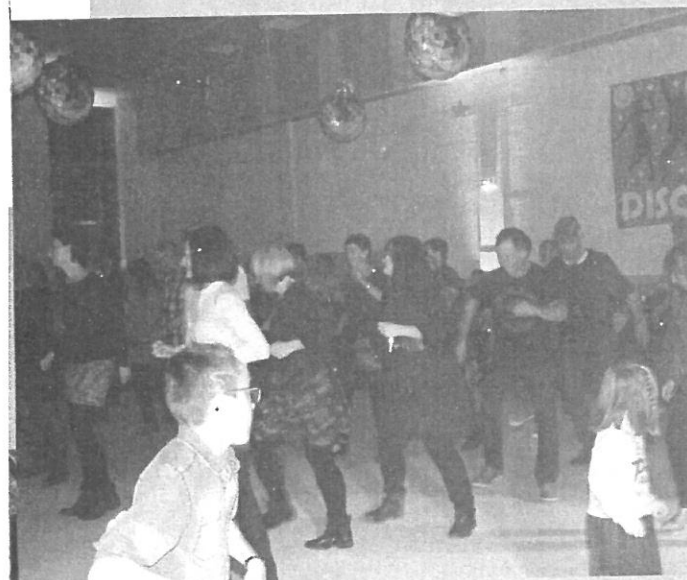
Repas dansant ANNEE 80 du 4 novembre 2017

Pour la 4ème année consécutive, notre repas dansant fût une réussite, avec une très bonne tartiflette et son accompagnement ainsi que la fameuse ambiance qui a régné tout au long de la soirée grâce à JOSEPH NOCILLA et son équipe qui ont une forte réputation.

Je remercie toutes les personnes présentes dont une bonne participation des villageois pour cette année, la commune, Mickaël, Peggy, DFL, les Cavaliers de l'Aventure, Nadège et l'entreprise de charpente DAGNET ainsi que tous les membres de l'association qui œuvrent avec moi.

Donc rendez-vous l'année prochaine pour la 5ème qui se déroulera le 03 novembre 2018.

Le Président, Jean-Pierre DORVEAUX





Associations Culturelles Bulletin Municipal

D.F.L

Notre foire aux puces a rencontré un vif succès, malgré la concurrence électorale. Beaucoup ont apprécié le site des Cités Ste Barbe. Le challenge pétanque du 5 août fut également une belle réussite, réunissant 42 équipes. Superbe journée pour les joueurs et le public. Et maintenant, à vos agendas pour y noter nos rendez-vous 2018 :

- Samedi 10 février : loto de la Saint Valentin
- Samedi 14 avril : soirée moules frites
- Dimanche 6 mai : rallye
- Samedi 12 mai : soirée théâtre
- Dimanche 17 juin : foire aux puces
- Samedi 4 août : challenge pétanque
- Samedi 15 septembre : soirée théâtre
- Samedi 8 décembre : loto de St Nicolas
- Dimanche 9 décembre : St Nicolas

Le président, Michel LECAILLON





Générosité



DUGNY SUR MEUSE :
MAISON PETITE ENFANCE L'ACCUEILLETTE

Le 09 Novembre 2017

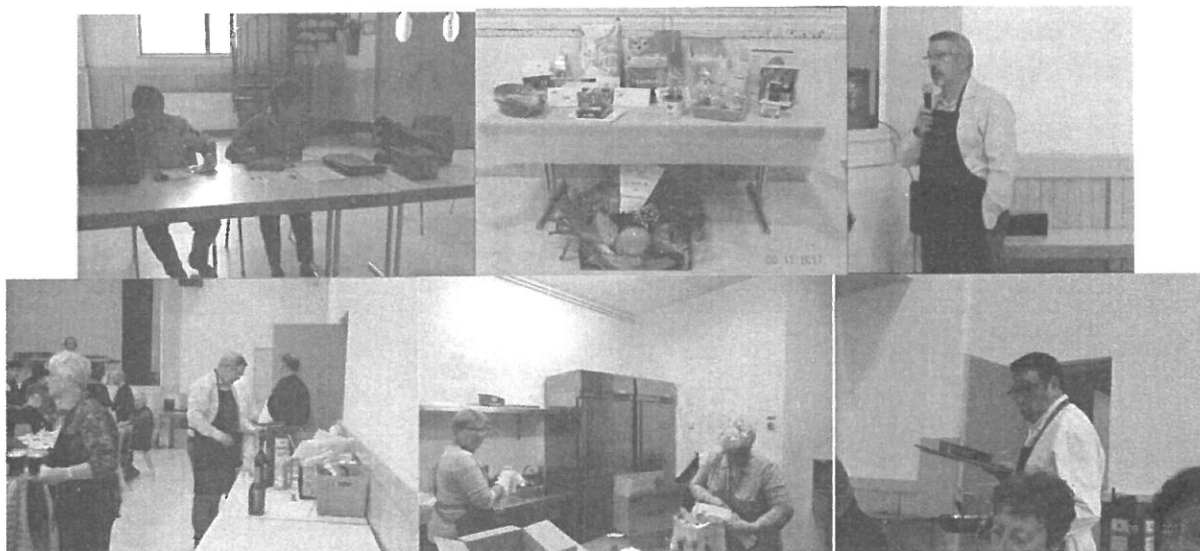
Choucroute et Loto

Organisés par Les Aînés de
Dugny de GENERATIONS
MOUVEMENT

Encore cette année, le dévouement de la dynamique équipe qui anime l'association a permis aux 72 personnes inscrites de passer un agréable après-midi.

Le loto organisé à la suite de la dégustation d'une très bonne choucroute l'était au bénéfice de la *"MAISON PETITE ENFANCE L'ACCUEILLETTE"*.

Je ne peux pas m'empêcher de rappeler que pour la réussite une telle journée il faut prévoir, programmer, coordonner, servir, compter, gérer....



Souvent les mêmes personnes sont sur les photos prises sur le vif alors, voici tous les présents.



Et bien mon vieux
Roro, le repas était
copieux et cette
choucroute c'était un
délice. Je n'en peux
plus...Mais à notre
table nous n'avons pas
eu à boire

En fait, ce
n'est pas grave
il y a encore le
loto. Hé Roro
je te laisse car
Nanard est
déjà devant le
boulier





Associations Culturelles Bulletin Municipal

Mais pourquoi choisir les cartons, il n'y est pas indiqué de mention "perdant ou gagnant". En plus ils ont tous le même nombre de cases.



Il faut faire vite car il y a déjà beaucoup de personnes déjà en place.



Nous mettons les jetons sur les numéros tirés mais il n'était pas toujours clair de savoir s'il fallait une ligne, deux lignes ou le carton rempli de jetons pour lever la main de gagnant. Quelques fois le manque de coordination entre l'inspectrice et le maître de cérémonie laissait certains pantois car il ne nous était pas signalé de démarquer.

Tu en as de la chance, tous les numéros sortis sont sur ton carton



Et toi, tu n'en as pas de la chance ! Tu vas avoir de la soupe pour plusieurs semaines.



Il ne faut pas oublier que c'est grâce à de nombreux donateurs que des lots ont pu être distribués aux différents chanceux et il ne faut pas oublier non plus, que le gagnant est la petite enfance de Dugny qui a pu recevoir le 11 novembre les 375 € qu'a généré la vente de cartons. Les enfants pourront apprécier les nouveaux outils pédagogiques qui leurs seront achetés.



Pour célébrer Halloween et les vacances, l'équipe de la Maison de l'enfance a organisé le traditionnel repas d'Halloween.

Ce sont 90 enfants qui ont participé et partagé ce repas. Tous les enfants avaient la possibilité de venir munit d'un accessoire d'Halloween.

Après le repas, nous avons effectué une séance photos et distribué des friandises aux enfants.

Toute l'équipe de la Maison de l'enfance remercie parents et enfants d'avoir joué le jeu.





Associations Culturelles Bulletin Municipa

Question pour un champion, le club de Dugny

Qui ne connaît ce jeu qui rassemble tous les jours devant le petit écran les amateurs de remue-méninges ?

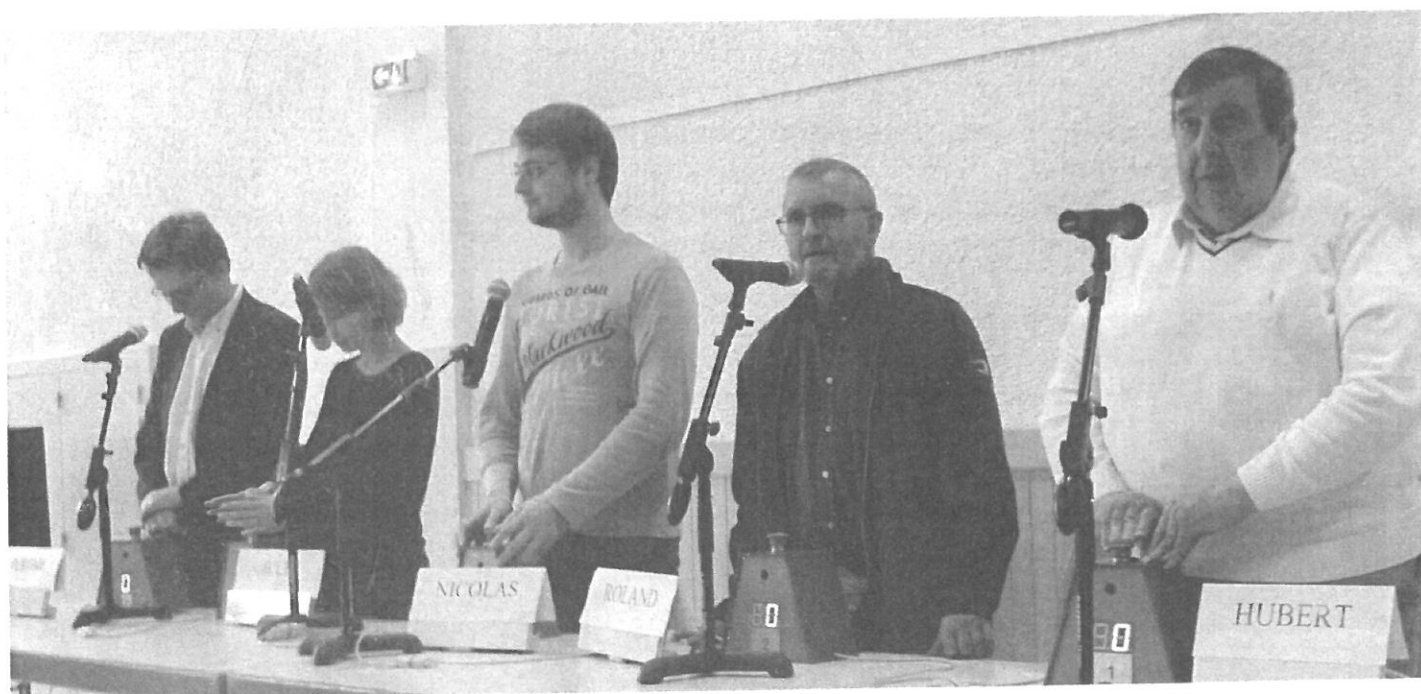
Eh bien, n'oubliez pas qu'à Dugny siège le seul club meusien consacré à ce jeu ! Les membres du club se retrouvent tous les vendredis soir dans une atmosphère conviviale et ludique. Des groupes de cinq joueurs alignés derrière les fameux buzzers, se succèdent et rivalisent de vitesse pour répondre aux questions. Chacun a ses petites spécialités : l'un c'est l'histoire géographique, l'autre c'est la chanson et le cinéma, l'autre c'est le sport et les sciences mais chacun s'y retrouve, pas besoin d'être super savant.

Qui les fabrique ces questions ? Des membres des différents clubs (sans oublier nos créations) qui échangent leurs questionnaires, vive la communication par mails !

Les temps forts de l'année sont les tournois, ceux auxquels nous participons, nous nous rendons dans les Ardennes, dans les Vosges, en Moselle, mais surtout celui que nous organisons chaque automne. Le dernier a eu lieu le 8 octobre 2017 avec des participants venus de Trappes, Rimogne, Vittel, Montigny, Thionville, sans oublier les joueurs indépendants. Cette année, nous avons réussi une grande première en réunissant les Elus du secteur qui se sont prêtés au jeu avec beaucoup de talent et de bonne humeur !

Ces moments hebdomadaires comme ces tournois ne seraient pas complets s'ils ne comportaient pas un moment gourmand : repas convivial pour les tournois et petits moments d'échange autour d'un verre, avec gâteaux les jours d'anniversaire...

Venez nous rejoindre chaque vendredi à 20h30, salle des associations à Dugny, ne serait-ce que pour une séance de découverte....

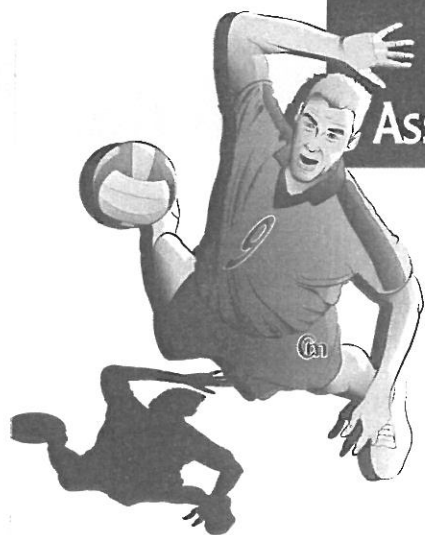




Associations Culturelles Bulletin Municipal

Un grand merci à Monsieur Jean Bergeron pour cette magnifique sculpture en bois réalisée lors de l'Horror Convention du 27-28-29 octobre 2017, qu'il a généreusement offerte à la commune.





Associations Sportives Bulletin Municipa

L'AS Dugny a repris ses activités début septembre.

Tout d'abord le judo connaît une petite hausse au niveau des licenciés, malgré la perte de certains judokas gradés. Les entraînements sont toujours dirigés par Cédric notre professeur de Judo. Le premier groupe est composé de jeunes de 5 à 9 ans et le deuxième de jeunes de plus de 10 ans. Les

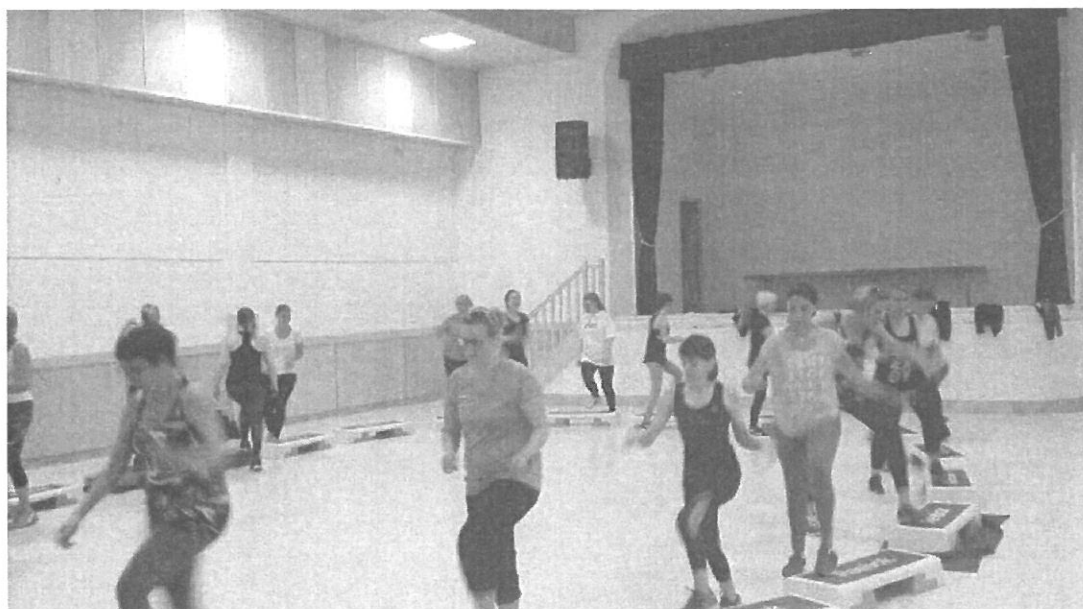
entraînements sont rythmés entre échauffement, découverte de nouvelles techniques et des combats. La saison des compétitions reprend et l'AS Dugny sera représentée par certain de nos judokas combattants et 3 de nos commissaires sportifs qui sont présents à chaque compétition organisé par le comité Meuse.

Ensuite pour la gym/step, nous connaissons une hausse de fréquentation dans les 2 sections.

Les cours sont animés par Sandrine. Les séances de

step sont rythmés entre échauffement, chorégraphies cardio, sans oublier les étirements.

Et pour la gym, après l'échauffement, au programme: cardio, renforcement musculaire et différents ateliers.



Cette année, la nouvelle activité course à pied compte 8 adhérents de niveau différent. Venez taquiner les kilomètres sous la bonne humeur.

Tous les jeudis soir, 6 jeunes adhérents découvrent les joies du tennis de table encadré par Joël.

C'est une nouvelle saison qui s'est ouverte à la sec-



Associations Sportives Bulletin Municipal

tion « Danses de Salon » de l'AS Dugny le jeudi 21 septembre 2017. De nouvelles danseuses et de nouveaux danseurs sont venus rejoindre le groupe qui compte à présent un effectif de 42 personnes. L'ambiance, comme chaque année, se construit autour d'un programme de danses très complet mais aussi d'un véritable esprit de convivialité. Il s'agit pour tous de venir pour perfectionner ses techniques de danse, pratiquer une activité physique, mais aussi pour le plaisir de se retrouver et de passer ensemble

1h30 bien agréable et dans la bonne humeur. L'animateur Patrice assure l'encadrement des séances et prodigue ses conseils et ses encouragements à toutes et à tous, aussi bien aux débutants qu'aux plus aguerris.

La traditionnelle soirée dansante de l'AS Dugny est programmée pour le Samedi 3 mars 2018.



FC DUGNY

Effectifs :

Au 31 octobre 2017 le club comptait 136 licenciés.

Le FC Dugny, est reparti pour cette saison 2017/2018, avec 3 équipes séniors.

Dugny est le seul village de moins de 1400 habitants, non jumelé, à avoir 3 équipes séniors en Meuse.

Le club, compte également, 1 équipe U18 avec 21 joueurs.

Les équipes U7, U9, U11, U13 et U15 sont jumelés avec notre voisin, Dieue-Sommedieue.

A ce jour, l'équipe fanion qui fait un début de sai

son remarquable, est classée 1ère de son groupe en 1ère division Meuse.

Après 9 matches sans défaite, ils sont toujours en lice en Coupe de Meuse, et toujours qualifiés en Coupe de Lorraine.

Ils sont également 1er au challenge de l'éthique sportive.

L'équipe réserve est 9ème en deuxième division. Je rappelle qu'elle est montée dans cette catégorie la saison précédente.

L'équipe 3 est 10ème dans son championnat. A noter que cette équipe a également changé de catégorie puisqu'elle est montée cette saison en



Associations Sportives Bulletin Municipal

3ème division.

Nouvelles festivités au FC Dugny :

Nos jeunes U18, se situent à la seconde place de leur championnat, et espèrent monter, en phase haute. Ils

Le club a innové cette année, car nous avons mis en place une bourse aux jouets qui s'est déroulée le 26 novembre 2017 à la salle des fêtes de Dugny et courant 2018, nous allons lancer comme projet une brocante nocturne.

sont aussi 1ers au challenge de l'éthique.

Nos U15 jumelés avec Dieue-Sommedieu se place 2ème de leur phase et pourront prétendre à la phase haute pour la deuxième partie de championnat. Ils sont classés 3ème au challenge de l'éthique.

En U13, nous avons dû faire 2 équipes suite à la quantité de joueurs, pour permettre à tout le monde de pratiquer leur sport favori.

Comme chaque saison, les équipes U7, U9 et U11 participent régulièrement à leurs plateaux respectifs, et défendent fièrement les couleurs du club.

Vous aimez le football, vous avez une âme de bénévole, vous avez du temps à consacrer, franchissez le pas, et venez rejoindre les membres du bureau.

Le Football Club de Dugny, souhaite, aux habitants de Dugny et Billemont une Bonne et Heureuse Année 2018.

Le Président
Alain Boccalini





Les Infos en + Bulletin Municipal

Bienvenue à nos bébés :

23/01/2017 CHERON-CHEMIN Jullyana
08/04/2017 SOUVAY MASIELLO Timothé
24/05/2017 THERY SERROTTI Romane
23/06/2017 CICEK Lyam
12/07/2017 NEYERS Mya

31/08/2017 BRUNELLA Antonin
10/09/2017 FLEURENCE Fidjy
03/10/2017 WITTOZ Gabriel

Nos vœux de bonheur :

15/07/2017 DONZE Maxime et ROLIN Audrey
05/08/2017 TOSI Mickaël et GRILLOT Jessica
08/09/2017 DUFOUR Alain et VERNIER Tatiana

Un au-revoir à :

01/01/2017 LEGAY Claude
02/04/2017 MARCHAL Geneviève
06/07/2017 PIERRON Jeannine
14/07/2017 DURANTON Jean-Pierre
17/07/2017 CONEJERO Serge



EXTRAIT DE L'ARRETE PREFECTORAL n° 2000-1269 PORTANT REGLEMENTATION DES BRUITS DE VOISINAGE DANS LE DEPARTEMENT DE LA MEUSE.

Propriétés privées

Article 6 - Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par des bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, débroussailleuses, perceuses, raboteuses, scies, etc., ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- du lundi au vendredi de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 20 heures,
- les samedis de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures
- les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures.

Des dispositions plus restrictives pourront être prescrites par arrêté municipal, en fonction de situations spécifiques locales.



Les Infos en + Bulletin Municipal

Peut-on faire brûler ses déchets verts dans son jardin ?

Vous n'avez pas le droit de faire brûler vos déchets verts (feuilles mortes, branches d'arbres, résidus de débroussaillage...) dans votre jardin. (Art.84 du règlement sanitaire départemental de la Meuse)

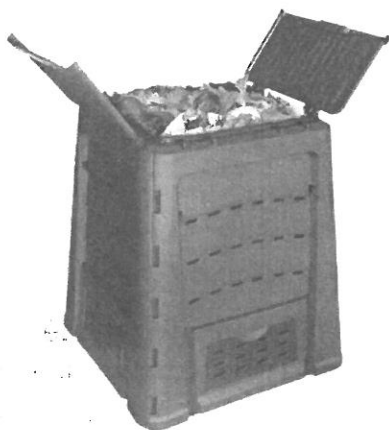
Règle générale

Les particuliers n'ont pas le droit de brûler leurs déchets ménagers à l'air libre.

Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.

À ce titre, il est notamment interdit de brûler dans son jardin :

- l'herbe issue de la tonte de pelouse,
 - les feuilles mortes,
 - les résidus d'élagage,
 - les résidus de taille de haies et arbustes,
 - les résidus de débroussaillage,
 - les épluchures.



À savoir : les déchets verts doivent être déposés en déchetterie ou dans le cadre de la collecte sélective organisée par la commune de porte à porte. Ils peuvent également faire l'objet d'un compostage individuel

Sanctions

Les services d'hygiène de la mairie peuvent être saisis lorsqu'une personne ne respecte pas l'interdiction. Brûler ses déchets verts dans son jardin est sanctionné d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

Déchets ménagers et assimilés.

Attention, à partir de janvier 2018 pour la partie collecte, les corps creux (flacons, bouteilles, briques, conserves ...) seront collectés via des sacs jaunes translucides tous les 15 jours en porte à porte. Les points tri d'apports volontaires resteront pour la collecte du verre, des papiers, des journaux et des cartonnettes, les bornes jaunes seront retirées à partir de janvier 2018.



URGENCE

Pompiers.....18

Médecins de ville

N°unique...08.20.33.20.20

SAMU.....15

Gendarmerie national..17

Disponibilité

des Elus

sur rendez-vous :

Mme VOL Fabricia, Maire

M. MINUTO, 1^{er} Adjoint

Mme HELMINGER, 2^{ème} Adjointe

M. WATRIN, 3^{ème} Adjoint

Wittoz Dominique :

Conseiller municipal chargé
de la forêt

Dubaux Arnaud :

Conseiller municipal chargé
de l'eau potable et assainis-
sement

MAIRIE

Tél. mairie 03.29.85.70.54

Fax.mairie 03.29.85.77.22

Le site : www.dugnysurmeuse.fr

Mail : mairie-dugny-meuse@wanadoo.fr

Numéro urgence en dehors

des heures de mairie :

06.30.71.42.08

Bibliothèque AU

FILE DES PAGES

Maison des associations et
de la culture

8 rue PARMENTIER

06.72.15.05.40

Ouverture : Samedi de 14

17 heures

RAPPEL des REGLES d'URBANISME : LA DECLARATION PREALABLE

Tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'en changer la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation.

Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi vous seriez en infraction avec le Code de l'urbanisme. Selon la nature des travaux envisagés, il peut s'agir d'une simple déclaration préalable ou d'un permis de construire.

Nous allons traiter dans le présent article des cas dispensés d'autorisation d'urbanisme et des travaux soumis à l'autorisation de déposer une déclaration préalable. Nous reviendrons dans un bulletin ultérieur sur les travaux soumis à l'obligation de déposer un permis de construire.

Travaux dispensés d'autorisation d'urbanisme

- les aménagements intérieurs quand ils n'engagent pas de changement de destination des locaux existants, de création d'ouverture, ni de création de niveau supplémentaire.

- Les constructions dont les dimensions ne dépassent pas 1,50 m de hauteur et 2 m² au sol

- Les petits travaux d'entretien ou de réparation ordinaires,

- Les petites éoliennes

- Les châssis et serres de production dont la hauteur est inférieure à 1,80 m.

Travaux soumis à l'obligation de déposer une déclaration préalable :

- Création de 2 à 20 m² de surface de plancher (extension, véranda, garage, préau, pergola, abri de jardin, etc.)

- , toute extension d'une construction existante dont la SHOB est supérieure à 2m² et inférieure ou égale à 40m². Une exception toutefois : lorsque la SHOB des travaux sur construction existante est supérieure à 20m² et inférieure ou égale à 40m², et que la SHON totale existant + projet dépasse le seuil de 170m² au-delà duquel il est obliga-

toire de faire appel à un architecte, alors un permis de construire est nécessaire

- Ravalement,

- Modification de façade

- Percement d'une ouverture ou agrandissement d'une ouverture existante

- Création, remplacement ou suppression de fenêtres de toit (velux)

- Changement de destination de locaux existants

- Construction ou modification de clôture,

- Les adjonctions de parements

- Les piscines non couvertes (de 10 à 100 m²)

- Construction des équipements liés à la climatisation ou aux énergies renouvelables (condenseurs de climatisation, pompe à chaleur, panneaux photovoltaïques, etc) dès lors qu'ils présentent une modification de l'aspect du bâti.

- Peinture des menuiseries dans un ton différent de celui d'origine,

- Changement de portes, volets, fenêtres dans le cas d'un changement de teinte, de technologie (tel que le passage de volets classiques aux volets roulants) ou de matériau par exemple du bois au PVC).

- Réfection de toiture avec des matériaux, gouttières ou descentes différentes de l'origine.

Le dossier de déclaration préalable

Il se compose du formulaire Cerfa n°13404 rempli (à demander en mairie) accompagné d'un certain nombre de pièces à joindre. Il sera plus ou moins étoffé selon les cas. Il doit obligatoirement comporter les éléments suivants :

- Un plan de situation du terrain (au 1/25000ème peut être suffisant). Il faudra indiquer sur celui-ci l'emplacement du terrain

- Un plan de masse des constructions ou modifications coté dans les trois dimensions

- Une coupe du terrain et de la construction. Elle sert à indiquer l'implantation de la construction par rapport au profil du terrain.

- les façades et toitures de la construction

- Une représentation de l'aspect extérieur du projet

- Une insertion graphique du projet dans son environnement

- Une photo permettant de situer le projet dans son environnement proche

- Une photo permettant de situer le projet dans le paysage lointain.

Vœux du Maire

Le maire, présentera ses vœux, aux habitants du village et aura le plaisir d'accueillir les nouveaux nés, le vendredi 5 janvier 2018 à partir de 19 heures à la salle des fêtes.

Nous comptons sur votre présence.

DUGNY ... à la loupe !

Publication :
Décembre 2017

N°2 / 2017



L'agence communale

Repas année 80



Halloween !



Ping pong ASD



ASD section danse



Les nouvelles recrues